

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-NEUVIÈME SESSION



*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
33e séance  
tenue le  
vendredi 9 décembre 1994  
à 15 heures  
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 33e SÉANCE

Président : M. KHAN (Pakistan)

SOMMAIRE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- b) ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (suite)
- e) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION À L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite)
- g) CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II) (suite)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)

- e) CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/49/SR.33  
7 février 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

94-82724 (F)

\*9482724\*

/...

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/C.2/49/L.27, L.40, L.44, L.56, L.61 et L.62)

b) ALIMENTATION ET DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (suite)

Projet de résolution sur l'alimentation et le développement agricole  
(A/C.2/49/L.40 et L.62)

1. M. RAICHEV (Bulgarie), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/49/L.62, issu de consultations officieuses relatives au projet de résolution A/C.2/49/L.40, et espère qu'il sera adopté par consensus.

2. Le projet de résolution A/C.2/49/L.62 est adopté.

3. Le projet de résolution A/C.2/49/L.40 est retiré.

4. Le PRÉSIDENT suggère que la Commission prenne acte du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur l'action d'urgence pour aider à la lutte antiacridienne en Afrique, publié sous la cote A/49/507.

5. Il en est ainsi décidé.

e) INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE DES PAYS EN TRANSITION À L'ÉCONOMIE MONDIALE (suite)

Projet de résolution sur l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (A/C.2/49/L.44)

6. M. RAICHEV (Bulgarie), Vice-Président, présentant les conclusions des consultations officieuses tenues au sujet du projet de résolution, attire l'attention sur deux révisions. Les mots "résolutions 47/175 et 47/187 du 22 décembre 1992" doivent être insérés au premier alinéa du préambule, après les mots "Réaffirmant sa", et le membre de phrase "pour assurer le développement durable" doit être ajouté à la fin du dernier alinéa du préambule. L'orateur espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

7. M. LUEDIG (Estonie) signale que le Japon s'est joint aux auteurs du projet de résolution et que le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Mongolie et l'Ouzbékistan souhaitent également en devenir auteurs. Se référant aux révisions proposées, il dit que les auteurs du projet de résolution ont pris pleinement en considération les préoccupations exprimées au paragraphe 2 de la résolution 47/175 et au paragraphe 2 de la résolution 47/187 concernant le risque de détournement de l'aide publique au développement destinée aux pays en développement au profit des pays en transition. Il remarque que les relations entre les représentants des pays en transition et ceux des pays développés et des pays en développement continuent à s'améliorer et espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

/...

8. M. MACEDO (Mexique) demande qu'un certain nombre de corrections soient apportées à la traduction espagnole, afin de la rendre conforme au texte anglais.

9. M. DZUNDEV (ex-République yougoslave de Macédoine) dit que sa délégation souhaite se joindre aux auteurs du projet de résolution.

10. Le projet de résolution A/C.2/49/L.44, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté.

11. M. BELHIMEUR (Algérie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, se félicite de l'adoption de la résolution et remercie le représentant de l'Estonie d'avoir réaffirmé que les ressources nécessaires à l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale ne seraient pas prélevées sur l'aide au développement destinée aux pays en développement. Le Groupe des 77 et la Chine se félicitent des progrès réalisés par les pays en transition pour intégrer leur économie à l'économie mondiale et, en particulier, du fait qu'un certain nombre d'entre eux doivent prochainement devenir membres de l'Union européenne.

12. M. MOJOUKHOV (Biélorus) appuie la déclaration du représentant de l'Algérie et ajoute que le Biélorus, auteur du projet de résolution, a participé à chaque phase des négociations. La pleine intégration de l'économie des pays en transition à l'économie internationale est une condition essentielle pour assurer un développement durable. Le fait que l'on commence à en prendre conscience revêt une importance bien plus grande que les problèmes plus circonscrits concernant les ressources. L'instauration d'une coopération économique entre tous les pays permettra aux pays en transition de participer pleinement à l'économie mondiale.

g) CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS (HABITAT II)  
(suite)

Projet de résolution sur la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (A/C.2/49/L.27 et L.61)

13. Le PRÉSIDENT attire l'attention des membres de la Commission sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme, qui figurent dans le document A/C.2/49/L.56.

14. M. RAICHEV (Bulgarie), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/49/L.61, issu de consultations officieuses relatives au projet de résolution A/C.2/49/L.27, et signale que les mots "de leurs pays" doivent être insérés au paragraphe 14 après les mots "villes et villages". Il espère que le projet de résolution sera adopté par consensus.

15. M. BELHIMEUR (Algérie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, auteurs initiaux du projet de résolution, dit que l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord souhaitent se joindre aux auteurs.

16. M. MOJOUKHOV (Biélorus), Mme RADUCHOWSKA-BROCHWICZ (Pologne) et M. DOUKAS (Grèce) annoncent que leurs délégations souhaitent également se joindre aux auteurs du projet de résolution.

17. Le projet de résolution A/C.2/49/L.61, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté.

18. M. BATU (Turquie) se félicite de l'adoption de la résolution et se dit convaincu qu'Habitat II offrira un cadre de la plus haute importance pour l'examen des problèmes relatifs aux établissements humains dans tous les pays. La Turquie prendra toutes les mesures appropriées afin d'assurer le succès de la Conférence. L'orateur invite tous les États Membres à participer activement aux sessions restantes du Comité préparatoire.

19. Le projet de résolution A/C.2/49/L.27 est retiré.

20. Le PRÉSIDENT suggère que la Commission prenne acte du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 48/176 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1993, publié sous la cote A/49/640.

21. Il en est ainsi décidé.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (suite)  
(A/C.2/49/L.37/Rev.1 et A/C.2/49/L.60)

e) CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS  
INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (suite)

Projet de résolution sur la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (A/C.2/49/L.37/Rev.1)

22. Le PRÉSIDENT attire l'attention de la Commission sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme, qui figurent dans le document A/C.2/49/L.60.

23. M. HAMBURGER (Pays-Bas), Vice-Président, rendant compte des consultations officielles tenues au sujet du projet de résolution, espère que celui-ci sera adopté par consensus.

24. M. RAMOUL (Algérie) et M. KING (Trinité-et-Tobago), se référant au paragraphe 9 du document A/C.2/49/L.60, relatif aux incidences du projet de résolution sur le budget-programme, déclarent que le poste de chef du Groupe des petits États insulaires en développement qu'il est proposé de créer devrait être classé à D-1. Par ailleurs, ils souhaiteraient que des éclaircissements soient apportés au sujet du paragraphe 14.

25. Le PRÉSIDENT déclare que les éclaircissements demandés seront donnés lors de la séance suivante. L'autre question sera étudiée par la Cinquième Commission.

26. Mme WILLIAMS-MANIGault (États-Unis d'Amérique) estime qu'il serait prématuré de convoquer une deuxième conférence mondiale quand la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement a à peine commencé. Il vaudrait mieux concentrer les efforts sur l'application du Programme d'action. Les États-Unis analysent leurs propres activités et celles entreprises par les organisations régionales et internationales à la lumière des priorités définies dans le Programme d'action et entretiennent des relations étroites avec les organisations non gouvernementales nationales.

27. Les États-Unis soutiennent activement l'initiative internationale pour les récifs de corail, qu'ils avaient annoncée lors de la Conférence mondiale qui s'est tenue à la Barbade. Cette initiative a pour but de préserver la biodiversité marine, en particulier les récifs de corail et leurs écosystèmes, et de mobiliser les volontés politiques à l'échelon local, national, régional et international. Elle rassemble notamment l'Australie, les États-Unis, la France, la Jamaïque, le Japon, les Philippines et le Royaume-Uni. L'Alliance des petits États insulaires et le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement ont également participé à sa mise en place.

28. Les rapports établis par le Département de la coordination des politiques et du développement durable en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur un programme d'assistance technique et sur un réseau informatique reliant les petits États insulaires en développement ont été portés à l'attention d'experts américains. En conclusion, en tant que membre du Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement, les États-Unis se félicitent de la mise en place d'un mécanisme régional de suivi du Programme d'action dans le Pacifique Sud.

29. M. BIONTINO (Allemagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que l'adoption du projet de résolution constituera une étape majeure dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Lors des consultations, l'Union européenne, l'un des auteurs du projet de résolution, a souligné à maintes reprises que la mise en oeuvre des activités proposées aux paragraphes 12, 13 et 15 devrait s'appuyer sur une utilisation aussi efficace et rentable que possible des ressources. Cela suppose notamment la réorganisation et la restructuration de certains organes des Nations Unies. Les incidences sur le budget-programme qui ont été présentées ne tiennent pas suffisamment compte de cet aspect et devraient par conséquent être reconsidérées.

30. Le projet de résolution A/C.2/49/L.37/Rev.1 est adopté.

31. M. KING (Trinité-et-Tobago) dit que le communiqué publié par l'Alliance des petits États insulaires le 4 mai 1994 à la Barbade reflète l'engagement pris par ses membres d'appliquer le Programme d'action. Cet engagement s'est déjà traduit par un certain nombre d'initiatives nationales et régionales.

32. Les processus de suivi, d'application et d'examen exposés dans le projet de résolution sont des compléments essentiels aux mesures concrètes que les petits États insulaires et d'autres membres de la communauté internationale doivent prendre dans le cadre du suivi de la Conférence de la Barbade. Si les petits

États insulaires en développement demeurent responsables au premier chef de leur propre développement, le Programme d'action souligne toutefois la nécessité d'une coopération avec le reste de la communauté internationale, notamment d'une coopération régionale et interrégionale entre les petits États insulaires en développement comme avec d'autres pays en développement.

33. L'Alliance souhaite remercier le Groupe des 77 et la Chine pour leur soutien sans faille, les auteurs du projet de résolution et les délégations qui n'ont pas participé à l'élaboration de ce texte mais qui ont fait preuve de souplesse pendant les consultations officieuses et, en particulier, les États-Unis d'Amérique pour le soutien qu'ils ont promis d'apporter à la mise en oeuvre du Programme d'action ainsi que pour les mesures concrètes qu'ils ont déjà prises.

34. M. MOJOUKHOV (Biélorus) dit que, pour des raisons techniques, la délégation biélorussienne n'a pu se joindre plus tôt aux auteurs du projet de résolution mais qu'elle souhaite le faire maintenant. Elle appuie les mesures proposées dans le projet de résolution, en particulier les efforts nationaux visant à promouvoir la coopération régionale et interrégionale avec le soutien actif de la communauté internationale.

La séance est levée à 16 h 10.